



DEPARTEMENT d'Indre-et-Loire
COMMUNE de Verneuil-sur-Indre
N° 3 du 1^{er} mars 2024

4.1

ARRÊTÉ

Portant inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2024

Le Maire de Verneuil-sur-Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 31/03/2023,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	ARNAULT PASCAL	01/04/2024

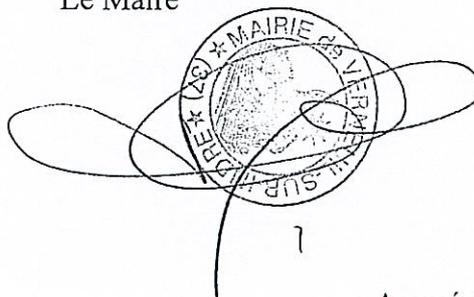
	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 3 : Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Verneuil-sur-Indre, le 1^{er} mars 2024

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
037-213702699-20240301-grade2024-AI
Reçu le 01/03/2024